

Ce document appuie la préparation et la présentation des données incluses dans le feuillet informatif EF2020 pour l'exercice 2019 de la promesse Saputo.

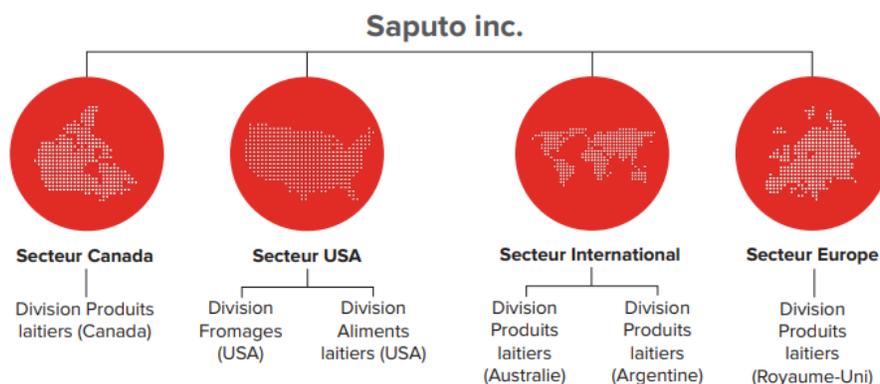
À moins d'indication contraire, toutes les données sont préparées pour la période annuelle comprise entre le 1^{er} avril 2019 et le 31 mars 2020. Les données sont préparées selon l'approche du contrôle opérationnel. En vertu de cette approche, la Société comptabilise 100 % des activités sur lesquelles elle exerce un contrôle – indépendamment de la structure de propriété. Le contrôle opérationnel désigne les domaines sur lesquels la Société est pleinement autorisée à instaurer et à mettre en œuvre ses politiques d'exploitation.

Les acquisitions sont incluses à compter de la date de clôture de la transaction – sauf pour les indicateurs environnementaux, auxquels cas les acquisitions sont incluses à compter du 1^{er} avril de l'exercice financier suivant l'acquisition. Les désinvestissements sont exclus à compter de la date de clôture de la transaction.

Dans certaines circonstances, le retraitement de données déclarées une année précédente pourrait être requis. Les retraitements sont envisagés lors de changement dans la méthodologie, ce qui signifie que les données retraitées fournissent un portrait plus représentatif ou plus fidèle.

ÉTENDUE DES INFORMATIONS PRÉSENTÉES

L'étendue des données incluses dans le feuillet informatif EF2020 de la promesse Saputo est présentée en détail dans le schéma suivant.



QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES ALIMENTS

% des usines certifiées GSFI

Il s'agit du pourcentage d'installations exploitées qui sont certifiées au 31 mars de l'exercice financier. Une usine est considérée comme certifiée si au moins l'une de ses chaînes de production a reçu la certification.

% des usines certifiées ayant reçu une note d'audit GSFI bonne ou excellente

Il s'agit du pourcentage d'installations exploitées qui ont reçu une note d'audit GSFI bonne ou excellente au 31 mars de l'exercice financier.

La définition d'une note bonne ou excellente dépend du système de certification et se définit comme suit :

- BRC : cote A ou supérieure
- SQF : 86 % ou plus
- FSSC22000 : aucune non-conformité majeure

NOS EMPLOYÉS

Les indicateurs relatifs à nos employés se rapportent à tous les employés de Saputo (à temps plein, à temps partiel, occasionnels, saisonniers et, stagiaires), mais excluent les sous-traitants et travailleurs d'agence de placement.

Diversité

% de la main-d'œuvre totale qui est constitué de femmes

Il s'agit du pourcentage du nombre total de nos employés qui est constitué de femmes.

% de femmes à la haute direction

Il s'agit du pourcentage de la haute direction qui est constitué de femmes. Par « haute direction », nous entendons les postes de vice-président et au-delà.

% de femmes au conseil d'administration

Il s'agit du pourcentage du conseil d'administration qui est constitué de femmes.

% des promotions à l'interne accordées à des femmes

Il s'agit du pourcentage des promotions à l'interne qui ont été accordées à des femmes. La définition d'une promotion à l'interne apparaît ci-dessous.

Santé et sécurité

Taux total de fréquence des accidents (TTFA)

Le TTFA est calculé comme suit :

Nombre total accidents enregistré pendant une période x 200 000

Total des heures travaillées pendant cette période

La période pendant laquelle le nombre d'accidents se produit doit correspondre à la période d'heures travaillées. Le nombre 200 000 représente 100 employés travaillant pendant une année complète. Les blessures et le nombre d'heures comptent pour tous les employés de Saputo, indépendamment de leur statut d'emploi.

Le nombre total d'accidents enregistrés inclut toutes les maladies et blessures professionnelles (liées au travail) des employés de Saputo. Cela inclut les accidents mortels, les invalidités totales et permanentes, les blessures qui, après consultation médicale, entraînent un ou des jour(s) de travail perdu(s), des tâches réduites ou modifiées, ou encore des soins médicaux supplémentaires, comme de la physiothérapie et des médicaments d'ordonnance.

Taux de fréquence des accidents avec arrêt de travail (TFAAT)

Le TFAAT est calculé comme suit :

Nombre d'accidents avec arrêt de travail pendant une période x 200 000

Total des heures travaillées pendant cette période

La période pendant laquelle le nombre d'accidents se produit doit correspondre à la période d'heures travaillées. Le nombre 200 000 représente 100 employés travaillant pendant une année complète. Les blessures et le nombre d'heures comptent pour tous les employés de Saputo, indépendamment de leur statut d'emploi.

Un accident avec arrêt de travail est comptabilisé lorsqu'un employé est blessé au travail et manque son prochain quart de travail normal. Le jour de l'accident est exclu.

Conditions de travail

Total des promotions à l'interne

Il s'agit du nombre total d'employés qui ont obtenu un changement d'emploi au cours de l'exercice financier qualifié de promotion dans nos processus RH.

Total des investissements en formation et en perfectionnement

Il s'agit de la somme totale investie en formation et en perfectionnement pour nos employés. Sont inclus dans ce total : le budget et les salaires de l'équipe responsable de la formation de la Société pour développer et présenter des cours, les frais de formation externe, les droits de licence pour nos systèmes de gestion de l'apprentissage ainsi que les droits de scolarité payés par la Société.

Total des heures de formation et de perfectionnement

Il s'agit du nombre total d'heures de formation reçues par nos employés. Lorsque le nombre d'heures exact n'est pas disponible, nous appliquons une moyenne de cinq heures par séance de formation, que nous multiplions par le nombre de participants pour obtenir une estimation du nombre d'heures.

Durée moyenne des années de service

Il s'agit du nombre moyen d'années pendant lesquelles nos employés ont travaillé chez Saputo.

% d'employés syndiqués

Il s'agit du pourcentage d'employés qui sont syndiqués.

ÉTHIQUE DES AFFAIRES

Nombre d'amendes importantes pour non-conformité

Il s'agit de tous les cas pour lesquels un organisme de réglementation ou un tribunal a imposé une amende étant : soit (a) d'une valeur de 100 000 \$ ou plus; ou (b) d'une valeur de moins de 100 000 \$, mais en rapport avec une violation sérieuse de la réglementation (par ex., accident mortel, blessure grave, dommages environnementaux importants, etc.).

Toutes les amendes doivent être fermes et définitives. Les amendes sont comptabilisées pour l'exercice financier au cours duquel elles deviennent un passif pour la Société,

indépendamment du fait qu'elles puissent avoir été payées au cours de l'exercice suivant. Cela exclut les pénalités fiscales, mais inclut les amendes imposées pour non-conformité aux réglementations relatives aux fraudes comptables et fiscales, ainsi que pour corruption et comportement anticoncurrentiel.

Valeur des amendes pour non-conformité

Valeur totale de toutes les amendes indiquées ci-dessus.

APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Cas de cruauté animale signalés entraînant une suspension de l'approvisionnement

Le nombre de cas où nous avons interrompu l'approvisionnement en lait de la part d'un fournisseur en raison d'un cas suspecté de cruauté animale.

Nombre de personnes bénéficiant d'une formation sur le bien-être des animaux grâce à nos partenariats et nos équipes de terrain

Le nombre de personnes qui ont reçu une formation sur le bien-être des animaux grâce à nos partenariats tel que celui avec l'Université de Guelph au Canada et l'Université du Wisconsin aux États-Unis, et nos équipes de terrain

ENVIRONNEMENT

Énergie et émissions de gaz à effet de serre

Émissions de gaz à effet de serre de portée 1

Il s'agit des émissions totales de portée 1 de nos installations de fabrication et de distribution. Cela comprend les émissions directes de CO₂ attribuables à la combustion sur place visant à générer de l'énergie pour les processus de fabrication ainsi que les émissions associées aux activités de transport de notre parc de véhicules.

Émissions de gaz à effet de serre de portée 2

Il s'agit des émissions totales de portée 2 de nos installations de fabrication et de distribution. Cela comprend toutes les émissions de gaz à effet de serre attribuables à la consommation

d'électricité, de chaleur ou de vapeur achetée. Le calcul de ces émissions s'effectue en fonction de l'emplacement.

Intensité d'émission de CO₂

Il s'agit des émissions de GES des portées 1 et 2 de nos usines par tonne métrique de production. Les éléments produits sont les suivants : fromages, beurre, lait et autres produits liquides, produits dérivés et poudres.

Intensité énergétique

Il s'agit de l'énergie consommée dans nos installations de fabrication et de distribution par tonne métrique de production. L'énergie consommée inclut celle provenant des sources suivantes : gaz naturel, électricité, propane, combustible léger, combustible lourd, diésel, vapeur et biogaz. Les éléments produits sont les suivants : fromages, beurre, lait et autres produits liquides, produits dérivés et poudres.

Déchets

Quantité totale de déchets (en tonnes métriques)

Il s'agit de la quantité totale de déchets solides provenant de nos installations de fabrication et de distribution.

Les solides organiques évacués dans le drain, les boues issues du traitement des eaux usées et les déchets générés sur une base exceptionnelle, notamment les déchets de construction et de démolition, sont exclus. Sont également exclus les déchets de bureaux.

% des déchets détournés de l'enfouissement

Il s'agit du pourcentage de déchets solides produits par nos installations de fabrication et de distribution qui sont détournés de l'enfouissement. Les déchets détournés incluent les déchets recyclés, les déchets détournés pour l'alimentation animale, l'usage industriel ou l'incinération avec récupération de l'énergie.

Les solides organiques évacués dans le drain, les boues issues du traitement des eaux usées et les déchets générés sur une base exceptionnelle, notamment les déchets de construction et de démolition, sont exclus. Sont également exclus les déchets de bureaux. Les déchets détournés de l'enfouissement ne comprennent pas les déchets incinérés sans récupération de l'énergie (c.-à-d. non exportés en vue d'une utilisation par des tiers).

Eau

Prélèvement d'eau

Il s'agit de la quantité d'eau totale consommée par nos usines. Cela inclut l'eau de tiers (par ex., municipalités), l'eau de surface et l'eau souterraine, mais exclut l'eau produite.

Intensité de la consommation d'eau

Il s'agit de la quantité d'eau totale consommée par tonne métrique de production. Les éléments produits sont les suivants : fromages, beurre, lait et autres produits liquides, produits dérivés et poudres.

COMMUNAUTÉ

Total des investissements dans les collectivités par rapport à notre objectif de 1 %

Il s'agit de la valeur totale (en CAD) des contributions communautaires, y compris en espèces, en denrées, en bénévolat et en frais de gestion. Cette somme est vérifiée et publiée selon le modèle du London Benchmarking Group. Notre objectif est établi à 1 % de nos profits annuels avant impôts selon les résultats de la période financière précédente. Pour l'exercice financier 2020, notre objectif était de 9,86 millions \$.

Nombre total de personnes touchées par nos partenariats et programmes axés sur une vie saine

Il s'agit du nombre de personnes touchées par nos partenariats avec des organismes encourageant une vie saine et de personnes ayant profité de projets d'amélioration du programme Héritage de Saputo. Ces personnes ont pris part à des événements axés sur l'activité physique, ont été touchées par des campagnes de sensibilisation sur l'importance d'un mode de vie sain, ont reçu une formation à la culture de l'activité physique, ont acquis des compétences culinaires et participé à des sports organisés. Entre autres exemples, citons le *Grand défi Pierre Lavoie* au Canada, Action for Healthy Kids aux États-Unis et Éducation physique et santé Canada.

Nombre de projets Héritage financés à ce jour

Le nombre total de projets du programme Héritage de Saputo financés depuis ses débuts. Un projet est comptabilisé lorsque le paiement est envoyé à l'organisme.